



**Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement**

Distr. : Générale  
20 août 2004

Original : Anglais



---

**Quatrième réunion des Parties Contractantes  
à la Convention pour la Protection,  
la Gestion et la Mise en Valeur du Milieu  
Marin et des Zones Côtières de l'Afrique  
Orientale**

Antananarivo, Madagascar, 6 –8 Juillet 2004

**Rapport sur la quatrième réunion des Parties Contractantes  
à la Convention pour la Protection, la Gestion et la Mise en  
Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique  
Orientale**

## Table des matières

I.	Contexte.....	3
II.	Quatrième réunion des Parties contractantes.....	4
	A. Atelier de partenariat des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et de recherche et .....	4
	B. Réunion du Bureau de la Convention de Nairobi.....	4
	C. Réunion des chefs de délégation.....	4
	D. Lancement du projet WIO-LaB et des produits connexes.....	16

## Annexes

I.	Liste des participants à l'Atelier de Partenariat.....	17
II.	Discours fait par M. Dixon Waruinge à l'Atelier de Partenariat.....	25
III.	Présentation du rapport de pays de Madagascar par M. Koto Bernard, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.....	26
IV.	Présentations du Bureau Régional Africain Oriental de World Conservation Union.....	27
V.	Présentation du Fonds Mondial pour la Nature WWF.....	29
VI.	Présentation de Wildlife Conservation Society.....	34
VII.	Présentation de la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO.....	38
VIII.	Rapport de réunion des chefs et des représentants des établissements de recherche et d'université.....	40
IX.	Réunion du groupe spécial de la Convention de Nairobi chargé des récifs coralliens .....	41
X.	Recommandations émanant de la réunion du groupe spécial chargé des espèces envahissantes.....	44
XI.	Recommandations de l'Atelier de Partenariat .....	45
XII.	Allocution de bienvenue par M. Evaristo Baquete (Au nom du Président de la Convention de Nairobi).....	46
XIII.	Liste des participants à la réunion des chefs de délégation.....	48

XIV.	Rapport du Directeur Exécutif du PNUE lors de la quatrième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi.....	56
XV.	Exposés faits par les représentants des Parties Contractantes et les observateurs.....	71
XVI.	Programme de travail 2004-2007 pour la mise en œuvre de la Convention de Nairobi .....	88
XVII	Tableaux des finances et du budget pour le Trust Fund pour les Mers Régionales de l'Afrique Orientale.....	140
XVIII	Décisions de la quatrième réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection, la Gestion et la Mise en valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique Orientale (Convention de Nairobi.....	146
XIX	Discours lors du lancement du Projet de WIO-LaB.....	151

## I. Contexte

La Convention pour la Protection, la Gestion et la Mise en valeur du Milieu Marin et de la Zone Côtière de l'Afrique Orientale (Convention de Nairobi) et ses deux Protocoles (Aires Protégées et Faune et Flore Sauvages dans la Région de l'Afrique Orientale et la Coopération dans la Lutte contre la Pollution Marine dans les Cas d'Urgence dans la Région de l'Afrique Orientale), sont entrés en vigueur en mai 1996. Après leur entrée en vigueur, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a convoqué la première réunion des Parties Contractantes en mars 1997 aux Seychelles.

Lors de cette réunion, les Parties Contractantes ont adopté un certain nombre de décisions principales, dont :

- (a) Les règles de procédures pour les réunions et les conférences ;
- (b) Le mandat pour la gestion des fonds et des fonds fidéicommiss ;
- (c) La mise en place du groupe de travail ad hoc technique et juridique pour passer en revue la Convention et ses Protocoles ;
- (d) La mise en place d'une unité de coordination régionale aux Seychelles.

Lors de leur deuxième réunion, tenue à l'île Maurice en novembre 1999, les Parties Contractantes ont approuvé le programme de travail biennal (2000 –2001) conçu pour aligner la Convention sur les décisions de la Conférence Panafricaine sur la Gestion Durable Intégrée des Côtes et la Déclaration de Cape Town sur le Processus Africain pour la Mise en Valeur et la Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières , en particulier en Afrique subsaharienne. Lors de cette réunion, les Parties Contractantes ont adopté des décisions sur ce qui suit :

- (a) Le programme de travail biennal (2000 –2001) ;
- (b) Un mécanisme de mise en œuvre commun ;
- (c) Une stratégie financière durable ;
- (d) Des amendements aux règles de procédures.

Au cours de la deuxième réunion du groupe de travail ad hoc technique et juridique de la Convention de Nairobi, tenu à Nairobi en octobre 2001, les participants avaient reconnu que la Convention de Nairobi avait mis en application un important nombre d'activités dans le programme de travail biennal 2000 –2001. De cette manière, des étapes de première importance avaient été réalisées pour la revitalisation de la Convention. Plus précisément, cette réunion :

- (e) A reçu et discuté le rapport de statut sur la mise en œuvre du programme de travail biennal (2000 –2001) ;
- (f) A discuté la structure de mise en œuvre du composant africain oriental du Réseau International d'Action sur les Récifs Coralliens ;
- (g) A écouté les présentations faites par les partenaires régionaux et internationaux qui contribuent à et complètent les activités du programme de travail de la Convention de Nairobi ;
- (h) A discuté l'ordre du jour de la troisième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi telle qu'elle est présentée par le Bureau de la Convention ;
- (i) A apporté des recommandations à soumettre à la troisième réunion des Parties Contractantes ;
- (j) A préparé un projet de programme de travail biennal (2002 –2003) à soumettre à la troisième réunion des Parties Contractantes pour leur considération et approbation.

Lors de leur troisième réunion, tenue à Maputo, Mozambique, en décembre 2001, les Parties Contractantes ont adopté le programme de travail pour les exercices biennaux 2002 –2003.

Les recommandations suivantes faites pendant l'atelier qui a précédé la réunion des chefs des délégation, et à la suite de leurs propres discussions, les Parties Contractantes sont arrivées aux décisions sur ce qui suit :

- (a) Le nouveau programme de travail biennal (2002 –2003) ;
- (b) La protection des récifs coralliens et des écosystèmes partenaires ;
- (c) Les changements du contrôle de rivage (érosion côtière) ;
- (d) La protection des espèces en danger ;
- (e) D'autres mesures de gestion ;
- (f) La révision de la Convention et de ses Protocoles et la négociation d'un nouveau protocole relatif aux sources de pollution basées sur terre;
- (g) Renforcement du mécanisme institutionnel de la Convention de Nairobi ;
- (h) Partenariats ;
- (i) Développement du projet ;
- (j) Questions financières.

Un programme de travail de quatre ans –(2004 2007) pour la Convention de Nairobi a été élaboré lors de la réunion tenue à Nairobi du 16 au 18 mars 2004. Le programme de travail a émané des activités entreprises pendant les exercices biennaux 2002 –2003, des activités des organisations non gouvernementales et des rapports de pays présentés au groupe de travail.

## **II. Quatrième réunion des Parties Contractantes**

La quatrième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi s'est tenue à Antananarivo, Madagascar, du 6 au 8 juillet 2004. La réunion a été convoquée par le secrétariat de la Convention de Nairobi sur l'aimable invitation du Gouvernement de Madagascar.

La réunion a été organisée en quatre parties avec des réunions de groupes spéciaux:

- (a) Atelier de partenariat des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires ;
- (b) Réunion du Bureau de la Convention de Nairobi ;
- (c) Lancement du projet intitulé "Aborder les activités basées sur terre dans l'Océan Indien Occidental" (WIO-LaB) et des produits ; et
- (d) Réunion des chefs de délégation.

En outre, le groupe spécial chargé des récifs coralliens a mis à profit sa présence lors de la réunion des Parties Contractantes pour organiser une autre réunion (voir chapitre II, section A, partie 5 du présent rapport pour les détails), et, comme suivi des recommandations de la réunion du programme de travail (mars 2004), l'Association des Sciences Marines de l'Océan Indien Occidental (WIOMSA), Le secrétariat et les chefs des instituts de recherche de la région se sont réunis au cours de la quatrième réunion des Parties Contractantes pour lancer un réseau d'établissements de recherche pour soutenir le programme de travail de la Convention.

Plusieurs organisations non gouvernementales et partenaires régionaux de la Convention de Nairobi ont été invités à l'atelier de partenariat. Ceux-ci ont été composés de 11 organismes mondiaux et régionaux, 5 organisations non gouvernementales et 20 programmes ou projets, établissements de recherche et universitaires et d'autres agences. Les présentations faites par les organismes à l'atelier ont couvert des sujets divers, y compris leurs objectifs et leur mandat, les activités existantes ou projetées, les domaines pour la coopération et de nouveaux partenariats.

Lors de la réunion du Bureau de la Convention de Nairobi, le Bureau a reçu et a discuté de l'ordre du jour de la réunion des chefs des délégations. Le projet de WIO-LaB, le kit d'outils pour la gestion des aires marines protégées dans l'Océan Indien occidental et un certain nombre d'autres produits ont été lancés. La réunion des chefs de délégation a discuté le rapport sur la période d'intersession, le programme de travail et les recommandations et les décisions de l'atelier de partenariat.

Le présent rapport récapitule les discussions et les décisions des quatre parties de la quatrième réunion des Parties Contractantes.

## **A. Atelier de partenariat des organisations non gouvernementales, des établissements d'université et de recherche**

### **1. Introduction**

L'atelier de partenariat des organisations non gouvernementales s'est tenu le 6 juillet 2004. Y ont assisté les représentants des gouvernements de la région suivants: les Comores, le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, le Mozambique, la Réunion (France), les Seychelles, l'Afrique du Sud et la République Unie de la Tanzanie ; les représentants des agences spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales telles que l'organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO (COI), l'Union de Conservation du Monde (IUCN), la Société de Conservation de la Faune (WCS), le Fond Mondial pour la Nature (WWF), les organisations régionales telles que le WIOMSA ; et les représentants des universités et des établissements de recherche dans la région. Les experts venant de la région et du dehors ont également assisté à l'atelier. La liste complète des participants est jointe dans l'annexe I du présent rapport.

Un certain nombre de présentations sur les activités des différentes organisations ont été faites. Les participants ont discuté des présentations et ont avancé des propositions qui ont été utilisées pour formuler les recommandations en train d'être présentées à la réunion des chefs de délégation.

### **2. Ouverture de l'atelier**

L'atelier a été ouvert à 10 heures la matinée du mardi, 6 juillet 2004, par M. Dixon Waruinge, Responsable de Programme du Programme Régional des Mers du PNUE. Dans ses remarques préliminaires, M. Waruinge a souhaité la bienvenue à tous les participants de l'atelier et a exprimé la satisfaction du PNUE pour les efforts qu'ils avaient faits pour assister à l'atelier (le texte des remarques de M. Waruinge à l'ouverture est contenu dans l'annexe II du présent rapport). M. Evaristo Baquete, Directeur National des Ressources Naturelles, Ministère de la Coordination des Affaires Environnementales de la Mozambique, représentant le Ministre, Président de la Convention de Nairobi, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Bureau de la Convention de Nairobi.

Une allocution de bienvenue a été faite par M. Bernard Koto, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar, au nom du Gouvernement et du peuple de Madagascar.

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour temporaire préparé par le secrétariat :

1. Ouverture de l'atelier.
2. Questions d'organisation :
  - (a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - (b) Organisation de travail.
3. Élection des responsables.
4. Présentations par les partenaires régionaux, les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les établissements nationaux.
5. Examen du rapport et des décisions supplémentaires pour la quatrième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi.

### **3. Organisation de l'atelier**

Le secrétariat a proposé que le Président du Bureau de la Convention de Nairobi devrait diriger les affaires de l'atelier et que cette proposition a été acceptée par les participants. En conséquence, M. Evaristo Baquete (Mozambique) a présidé l'atelier, dont la facilitation a été assurée par M. Magnus Ngoile, Vice-Président responsable du développement du programme de travail (République Unie de la Tanzanie). M. Kwame Koranteng, chargé de la direction de la mission de l'Actuel Grand Projet d'Ecosystème Marin de Guinée, a été nommé rapporteur, avec l'assistance de M. Johnson Kitheka de l'Institut de Recherche Marine et de Recherche

sur la Pêche du Kenya (KMFRI). M. Akunga Momanyi (Université de Nairobi) et M. Julius Francis (WIOMSA) ont été invités à prendre la responsabilité de la rédaction des recommandations résultant des présentations et des discussions qui s'en sont suivies.

M. Waruinge a donné une présentation sur la mise en œuvre du programme de travail de 2002 –2003 de la Convention de Nairobi et les principaux éléments du programme de travail de 2004 2007. Dans la discussion qui s'en est suivie, le rôle du Programme Mondial de l'Action pour la Protection du Milieu Marin contre les Activités basées sur Terre dans la facilitation de la mise en œuvre de la Convention de Nairobi a été expliqué.

M. Koto, représentant du pays d'accueil, Madagascar, a présenté une vue d'ensemble des activités de la zone côtière et du milieu marin du pays et leur relation avec le programme de travail de la Convention de Nairobi. Il a décrit la localisation de Madagascar en tant que sous-continent insulaire dans l'Océan Indien et l'importance de l'écosystème marin et côtier pour l'économie du pays. Il a noté, en particulier, l'état des ressources de pêche et l'urgence de développer et de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de la région côtière et marine. Il a souligné que l'intégration des aires protégées marines et côtières dans le réseau des aires protégées figurait parmi les premières priorités de la politique environnementale malgache et il a donné un aperçu de activités de quelques organismes nationaux qui avaient entrepris le travail sur le processus de gestion des aires côtières et marines, y compris le service de l'appui à la gestion de l'environnement et l'association nationale pour la gestion des aires protégées. Il a décrit les fonctions et les responsabilités du Bureau national de l'environnement et les projets divers en train d'être entrepris à Madagascar, incluant ceux dans les régions de culture de crevettes et de pétrole en mer. Le texte intégral de la présentation se trouve dans l'annexe III du présent rapport.

#### **4. Présentations par des organisations non gouvernementales régionales et des partenaires**

Un certain nombre d'organisations ont fait des présentations à l'atelier dont des agences des Nations Unies et des organisations internationales telles que l'OMI, l'ONUDI, le COI (l'UNESCO), l'IUCN, le WWF, et le WCS et des organisations régionales telles que la Dégradation des Récifs Coralliens dans l'Océan Indien (CORDIO) et le WIOMSA. Les sommaires des présentations et les recommandations sont présentés ci-dessous.

##### **(a) Programme Marin de l'Afrique Orientale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature**

Trois présentations ont été faites sur les activités du Bureau Régional de l'Afrique Orientale de l'IUCN. La première de celles-ci a décrit la présence de l'IUCN et son travail concernant la Convention pour la Coopération dans la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin et de la Zone Côtière de la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale (Convention d'Abidjan). On a noté que le Programme Marin de l'Afrique Orientale de l'IUCN a été coordonné de Nairobi, a couvert huit pays (pays méridionaux de la Mer Rouge, les Comores, le Kenya, les Seychelles, la Somalie, et la République Unie de la Tanzanie) et a travaillé plus largement dans la région par le biais des Conventions tissant de ce fait des liens avec Madagascar, les îles Maurice, la Réunion (France) et l'Afrique du Sud. L'IUCN a travaillé sur les questions des pratiques de pêche destructives, des pêches excessives, la mise en valeur et la pollution, l'introduction d'espèces envahissantes étrangères, de politiques et de législation. Au centre de son travail se trouvaient des méthodes durables de pêche, la gestion des ressources naturelles à la base de la communauté, la gestion intégrée de la région côtière, la biodiversité, les évaluations sociales et économiques, les programmes de contrôle à long terme, et les conventions. Les activités spécifiques de l'IUCN sont présentées dans le texte intégral de la présentation contenue dans l'annexe IV du présent rapport.

La deuxième présentation de l'IUCN a présenté une publication complète intitulée "Gérer les aires protégées : un kit d'outil pour l'Océan Indien Occidental", réalisée par un groupe d'experts sur les aires marines protégées avec l'aide financière de l'Agence Norvégienne pour la Coopération du Développement (NORAD) par le biais d'un projet appelé "Progrès dans la mise au point d'un programme de partenariat pour mettre en œuvre le Mandat de Jakarta". Le kit d'outils a été conçu pour soutenir les directeurs des aires marines protégées dans l'Océan Indien Occidental en leur fournissant un guide pratique sur un choix divers de sujets qui contribuent à aborder des questions de gestion concernant tous les types d'aires protégées marines, allant des aires basées dans la communauté et gérées localement, aux parcs de marine nationalement publiés dans l'Officiel. Le kit d'outils comprenait des feuilles de thème, un CD-ROM et un site Web ([www.wiomsa.org/mpatoolkit.htm](http://www.wiomsa.org/mpatoolkit.htm)). La décision de mettre au point le kit d'outils pour les directeurs et les praticiens des aires protégées marines a été basée sur les besoins d'évaluation afin de déterminer les conditions des aires protégées marines dans la région. Cette activité était en conformité avec l'article 9 de la Convention de Nairobi, qui a invité les Parties Contractantes à "formuler et adopter des directives, des normes ou des critères concernant l'identification, le choix, la mise en place et la gestion des aires protégées".

La troisième présentation de l'IUCN a fourni une introduction à la base de données sur la pêche dans l'Océan Indien Occidental produite par le projet conjoint de conservation de biodiversité marine de l'Océan Indien

Occidental de l'IUCN et de NORAD, qui a aidé les pays de l'Océan Indien Occidental dans la mise en oeuvre du Mandat de Jakarta sur la Conservation et l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique Marine et Côtière, de la Convention sur la Diversité Biologique.

**(b) Fond Mondial pour la Nature**

Trois présentations ont été faites par les représentants de WWF. La première présentation sur la mise en place d'un réseau d'aire protégée marine dans l'éco-région de l'Afrique Orientale s'est concentrée sur le statut du réseau des aires protégées marines, petit mais croissant, dans l'éco-région marine de l'Afrique Orientale et son programme. Les deux autres présentations étaient sur la mise en valeur de l'éco-région marine des îles de l'Océan Indien Occidental et une étude sur le statut des dugongs dans l'Océan Indien Occidental. Les sommaires des trois présentations sont présentés dans l'annexe V du présent rapport.

**(c) Programme marin de la Société de Conservation de la Faune dans l'Océan Indien occidental**

Un représentant de la Société de Conservation de la Faune a fait une présentation sur ses activités dans l'Océan Indien Occidental. Elle a donné une vue d'ensemble du nombre de projets que la société a entrepris et le centre des ses activités sur le plan mondial, en notant que les partenaires et les collaborateurs dans le programme comprenaient le Service de Faune du Kenya, des organisations non gouvernementales de conservation nationale telles que le Comité de Conservation de la Tortue de Mer du Kenya, des organisations non gouvernementales internationales et d'autres organisations comprenant l'IUCN, le WWF, l'Initiative Internationale des Récifs Coralliens, le Réseau International d'Action des Récifs Coralliens et le PNUE, des organisations régionales telles que le WIOMSA et la Convention de Nairobi. Elle a également décrit des projets en cours de développement sur le grand écosystème marin. Le texte intégral de la présentation est présenté dans l'annexe VI du présent rapport.

**(d) Association des Sciences Marines de l'Océan Indien Occidental**

Un représentant de WIOMSA a donné une présentation qui s'est concentrée sur les activités dans le programme de travail de la Convention de Nairobi mise en oeuvre par WIOMSA pendant les exercices biennaux 2002-2003. Ceux-ci comprenaient :

- (a) L'organisation des activités de renforcement de capacités telles que le cours de formation régional en gestion des aires protégées marines et gestion d'eau municipale usagée ;
- (b) L'organisation des réunions de la Convention de Nairobi telles que la réunion sur l'érosion côtière régionale et la troisième réunion de groupe de travail ad hoc juridique et technique ;
- (c) La production des publications telles que l'édition spéciale de l'Ambio et l'évaluation des dépositaires à Dar es Salaam, République Unie de la Tanzanie ;
- (d) L'accueil des réseaux tels que le groupe d'Experts pour les Aires Protégées Marines en Afrique Orientale ;
- (e) La coordination de la mise en oeuvre des projets régionaux tels que le changement et la destruction physiques de l'habitat et l'érosion côtière.

La présentation a également mis l'accent sur un certain nombre d'activités à mettre en oeuvre par le WIOMSA au sein des activités et du programme de travail de la Convention de Nairobi. Ceux-ci comprenaient :

- (a) Le projet de recherche soutenu par la Science Marine pour la Gestion en train d'être mis en oeuvre au Kenya, à Madagascar, à l'île Maurice, en Mozambique, aux Seychelles, en Afrique du Sud et à la République Unie de la Tanzanie ;
- (b) Projet financé par l'Union Européenne sur un réseau transfrontalier des aires protégées marines pour la conservation intégrée et le développement durable ; et
- (c) L'organisation des cours de l'application de l'altimétrie satellite en océanographie et en modélisation, (septembre 2004, Malindi, Kenya) ; la gestion de l'aire marine protégée (août 2004, Malindi, Kenya) ; et la gestion d'eau municipale usagée (Mozambique et île Maurice, 2004).

**(e) Organisation Maritime Internationale**

Un représentant de l' OMI a présenté un programme d'interventions d'actualité à la Convention de Nairobi. Celles-ci comprenaient :

(a) L'atelier régional sur la Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution des Bateaux (MARPOL) pour déterminer le niveau de mise en oeuvre et les problèmes y afférents dans la sous région de l'Afrique orientale et méridional (septembre 2004, île Maurice) ;

(b) Le cours de formation régional sur MARPOL dans la République Unie de la Tanzanie en juin 2005 ;

(c) Le cours de formation régional sur la Convention Internationale sur l'Etat de Préparation en face de la Pollution Pétrolière, la Réponse et la Coopération (OPRC) aux Seychelles en mars 2005 ;

(d) Le service de consultance pour l'analyse et l'évaluation des problèmes liés aux plans d'urgence marins ;

(e) L'atelier pour évaluer les capacités régionales de traiter la pollution marine, en tenant compte des plans d'urgence, et pour discuter la ratification et la mise en oeuvre de MARPOL et de OPRC ;

(f) L'aide avec le développement et l'amélioration des plans d'urgence nationaux, y compris les cartes de sensibilité comme suite de la planification d'urgence dans les cas d'urgence de pollution marine;

(g) L'atelier régional sur la prévention de la pollution marine et la gestion environnementale au Kenya en juillet 2005 ;

(h) La mise en place d'un réseau pour favoriser la coopération et l'échange d'information concernant la gestion d'eau usagée et la prévention de la pollution marine entre les pays en Afrique méridionale et orientale.

**(f) Organisation du Développement Industriel des Nations Unies**

Un représentant de l'ONUDI a décrit ses programmes d'intervention dans les pays de la Convention de Nairobi qui sont adaptés à l'assistance de ces pays pour réaliser des économies concurrentielles, un environnement sain et un emploi productif. Les programmes environnementaux d'intervention pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention de Nairobi se sont concentrés sur les domaines des eaux internationales, de la conservation de la biodiversité et des polluants organiques persistants.

Les programmes et les projets d'assistance technique de l'ONUDI actuellement mis en oeuvre dans les pays ont inclus la mise en place de centres de production de nettoyage nationaux fonctionnels ; la gestion de déchets municipaux solides ; le développement industriel écologiquement durable ; le transfert de technologies saines sur le plan environnemental ; le tourisme côtier durable ; des technologies pour la gestion d'eaux résiduaires industrielles et d'eaux d'égout ; le renforcement des capacités institutionnelles ; la politique et les cadres juridiques pour la gestion environnementale côtière et marine ; et permettant des activités pour la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

Un des projets prioritaires selon le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été le plan d'action environnemental côtier et marin sur la réduction de l'impact environnemental du tourisme côtier par l'introduction de changement de politique et le renforcement des partenariats public privés. Le projet, impliquant quatre pays de la Convention de Nairobi, à savoir le Kenya, la Mozambique, les Seychelles et la République Unie de la Tanzanie, a été récemment approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) à exécuter par l'ONUDI . Le Fonds de développement de projet de type B permettra aux pays de se développer pour la mise en oeuvre pendant la phase totale du projet, les activités de démonstration pour instituer les systèmes de gestion environnementale et les systèmes d'éco-certification volontaire dans les aménagements touristiques ; le développement de l'écotourisme et la conservation de la diversité biologique par la gestion des récifs.

Il a indiqué que l'ONUDI travaillait également avec le PNUE dans le développement de trois autres projets prioritaires dans le cadre du plan d'action pour l'initiative de l'environnement de NEPAD pour renforcer la mise en oeuvre de la gestion intégrée de la région côtière ; l'application de technologies innovatrices à faible coût saines pour l'environnement pour la réduction de la pollution du pétrole avec IMO ; et l'application de technologies innovatrices à faible coût saines pour l'environnement pour l'eutrophisation et la gestion et la gestion des déchets solides avec la Banque Africaine de Développement. Il a dit que l'ONUDI continuerait à fournir l'assistance technique aux pays de la Convention de Nairobi et continuerait à travailler avec le PNUE, l'OMI et d'autres partenaires pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention de Nairobi.

**(g) Dégradation des Récifs Coralliens dans l'Océan Indien**

Un représentant de CORDIO a décrit l'importance des récifs pour le tourisme, et la pêche artisanale et industrielle. En conformité avec le but de l'organisation d'aider à atténuer la dégradation importante des récifs coralliens dans l'ensemble de l'Océan Indien central et occidental ; les domaines focaux clés de CORDIO des opérations, qui ont été limités à l'Océan Indien occidental et à l'Asie du sud, étaient la recherche de récifs coralliens, y compris des évaluations de vulnérabilité ; la surveillance biologique, sociale et économique ; le partage d'information ; le renforcement des capacités et le développement des stratégies de réduction pour les récifs coralliens et leurs ressources.

La participation de CORDIO dans le programme de travail de la Convention de Nairobi a pu être récapitulée sous les principaux thèmes suivants : évaluation, en particulier des récifs coralliens et de leurs ressources ; problèmes sociaux et économiques ; actions de gestion connexes des récifs coralliens et des écosystèmes associés, appui à la structure de coordination et à la mise en oeuvre de la Convention de Nairobi, et problèmes ; gestion et partage des informations ; concentration sur les problèmes naissants.

**(h) Union Internationale d'Eco-Éthique**

Un représentant de l'Union Internationale d'Eco-Éthique a fait une brève présentation sur l'organisation sans but lucratif qui a abordé et a répondu au besoin croissant de réaliser un équilibre durable entre les ressources naturelles et l'utilisation humaine, et sur ses activités dans la région occidentale de l'Océan Indien. L'Eco-Éthique a été fondée en l'an 2000 par un regroupement des groupes de la jeunesse et des professionnels écologiques au Kenya et les destinataires immédiats de ses activités ont été des membre de la Communauté locale.

L'Eco-Éthique a présenté un nouveau concept de conservation, à savoir un concept moral qui a tenu compte des problèmes, des exigences et des inquiétudes actuels de l'humanité et du fait que nos espèces pourraient seulement survivre dans un environnement sain. Il a décrit les domaines de travail de l'organisation, à savoir les problèmes sociaux et économiques, les problèmes sociaux et culturels, les études sociales et économiques et sociales et écologiques, l'éducation environnementale, les actions et la conscience. Dans le domaine de renforcement de capacités, l'Eco-Éthique a entrepris la formation et le renforcement des groupes locaux par la facilitation des réunions, l'ouverture de comptes, l'accès au capital et le commencement de projets pilotes pour des groupes de communauté organisés. L'organisation a également conduit des études sur des thèmes culturels, sociaux et écologiques, y compris la recherche sur les traditions, les tabous et les coutumes impliqués dans l'exploitation des ressources côtières et comment harmoniser et adapter ceux-ci dans les systèmes et les plans actuels d'exploitation de ressources.

**(i) La Commission Océanographique Intergouvernementale**

Un représentant du Comité de COI pour la Recherche Coopérative dans le Nord et l'Océan Indien Occidental Central a fourni une mise à jour sur le statut de mise en oeuvre de son cinquième plan de travail pour la période de 2002 -2005.

Il a dit que des actions pour aborder les problèmes ont été souvent entravées par le manque de compréhension de la structure et du fonctionnement de l'écosystème, le manque de connaissance des facteurs qui ont déterminé la distribution et la disponibilité des ressources naturelles, et par des cadres institutionnels et juridiques insatisfaisants. Il a noté que le plan de travail de l'Océan Indien Occidental du COI s'est conformé à la Convention de Nairobi et aux objectifs de NEPAD, et aux engagements soulignés dans l'Ordre du jour 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Il a énuméré certaines activités du COI dans la région occidentale de l'Océan Indien du COI. Le texte intégral de la présentation est contenu dans l'annexe VII du présent rapport.

**(j) Système d'Observation Global de l'Océan pour l'Afrique**

Un représentant du Comité de Coordination du Système d'Observation de l'Océan Global pour l'Afrique (SOOG-Afrique), a fait une présentation sur ses activités. Il a dit que le système était l'un des trois systèmes

d'observation globaux mis au point par les agences et les partenaires spécialisés des Nations Unies, les deux autres étant le Système d'Observation Globale du Climat et le Système d'Observation Globale de la Terre.

Il a expliqué que l'initiative pour la mise en place du SOOG Afrique avait commencé à la conférence Panafricaine sur la Gestion Côtière Intégrée Durable à Maputo, Mozambique, en juillet 1998. Le projet pilote du SOOG Afrique intitulé "Système régional d'observation de l'océan et de prévision pour la gestion intégrée de l'océan et du milieu côtier et des désastres naturels en Afrique" avait été compris dans le plan d'action d'initiative sur l'environnement de NEPAD. Le projet a été mis au point après l'identification de l'importance de fournir des informations soutenues pour la surveillance et la gestion du milieu côtier et marin en Afrique.

Il a remarqué que le projet pilote était complémentaire aux grands projets d'écosystème marins existants en Afrique subsaharienne et consistait à fournir des observations à long terme et des données et des informations in situ sur les océans et les satellites de télédétection qui formeraient la base pour la mise au point d'outils de prévision aux fins d'une gestion saine de ces écosystèmes. Le SOOG Afrique a contribué à et a été responsable de la mise en oeuvre du paquet 2 (mesures in situ) du réseau intégré des données et informations sur l'océan pour le projet de l'Afrique. Il a souligné que le projet pilote du SOOG Afrique a eu à jouer un rôle potentiel en soutenant le progrès qui avait été fait dans la revitalisation de la Convention de Nairobi.

#### **(k) Programme Global de Gestion des Eaux de Ballast**

Un représentant du programme mondial des espèces envahissantes a décrit les activités de l'organisation qui a eu un impact sur le programme de travail de la Convention de Nairobi.

Elle a dit que les espèces étrangères envahissantes étaient l'une des quatre plus grandes menaces aux océans du monde avec des impacts sur l'écologie, l'économie et la santé humaine. Ces espèces ont été introduites par la navigation, par des réalisations de canaux, par des dégagements provenant des aquariums, par des débris de la mer et de la pêche ou des projets de mariculture. Les bateaux ont pu porter les espèces envahissantes de plusieurs manières, l'eau de ballast et l'encrassement de la coque étant les plus importants.

Elle a précisé que les instruments juridiques internationaux avec les dispositions sur les espèces envahissantes marines comprenaient la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la Convention sur la Diversité Biologique et, plus récemment, la Convention sur le Chargeur de Ballast. La FAO avait produit des directives sur l'introduction des espèces de poissons. Elle a souligné que la plupart des conventions ont été mal mises en oeuvre et qu'il y a eu beaucoup de lacunes en elles. Une approche intégrée a été exigée, donc, pour aborder le problème et le Programme Régional des Mers du PNUE a offert une plateforme idéale pour cela.

Sous les auspices du Programme Global de Gestion de l'Eau de Ballast (Globallast), l'Afrique du Sud, le forum de point focal a accepté de recommander la mise en place d'un groupe spécial chargé et d'inclure le plan d'action stratégique mis au point en mars 2003 au programme de travail de la Convention de Nairobi. D'ailleurs, les représentants du programme global des espèces envahissantes et Globallast ont recommandé que le groupe spécial devrait être élargi pour inclure les espèces envahissantes d'une manière générale.

#### **(l) Institut des Sciences Marines**

Un représentant de l'Institut des Sciences Marines, Zanzibar, République Unie de la Tanzanie, a fait une présentation sur l'institut, qui a été fondé en 1978 comme un des instituts de l'Université de Dar es Salaam. Il a dit que, à son commencement, l'institut a reçu le mandat d'entreprendre la recherche dans tous les aspects des sciences marines, de fournir une formation universitaire supérieure et plus tard une formation pour les étudiants préparant une licence, de fournir des services de conseil et de consultance et de s'engager dans l'exploitation des ressources marines. Afin d'accomplir son mandat, il avait groupé ses activités de recherche et de formation sous quatre grandes sections, à savoir les ressources et l'écologie de vie; les sciences marines chimiques et environnementales; les sciences marines physiques et appliquées; et la technologie de l'information et de communication.

L'institut a été relié aux objectifs et aux activités de la Convention de Nairobi par un certain nombre de programmes et de projets nationaux, régionaux et internationaux tels que le programme de science marine bilatérale sponsorisé par le Département pour la Coopération de Recherche de l'Agence Suédoise de Développement International; les sciences de l'océan et les programmes de service du COI; le réseau de données et d'information sur l'océan pour l'Afrique et la Banque Mondiale et la recherche de GEF ciblée sur les récifs coralliens.

#### **(m) Institut Marine et de Pêche du Kenya (KMFI)**

Un représentant du KMFI a dit que l'institut a été fondé en 1979 par une Loi et a reçu le mandat d'effectuer la recherche aquatique nationale dans les domaines de la pêche marine et pêche d'eau douce et, de la

biologie aquatique, de la limnologie, de la chimie environnementale, de l'aquiculture et de l'océanographie physique.

Les programmes de recherche stratégiques pour le KMFRI comprenaient la pêche, l'aquiculture, l'écologie, les produits naturels, l'économie sociale, la gestion des informations et des données. Les activités du programme de recherche sur la pêche et le milieu dans les eaux marines et côtières ont pu être associés stratégiquement pour une mise en oeuvre de collaboration avec les activités de la Convention de Nairobi en particulier dans les domaines thématiques des évaluations, de gestion et les problèmes verticaux, y compris la diffusion des données et des information sur la recherche marine et côtière. Le KMFRI collaborait également avec d'autres établissements nationaux et régionaux de recherches pour conduire des recherches de collaboration, multidisciplinaires et transfrontalières dans les aires marines et côtières.

#### **5. Réunions spécifiques aux secteurs**

L'atelier a été levé le mardi, 6 juillet 2004 à 8 h du matin. Trois réunions spécifiques aux secteurs ont été tenues par la suite simultanément. Ces réunions étaient les réunions des chefs et des représentants des établissements de recherches et universitaires, le groupe spécial des récifs coralliens, et le groupe spécial des espèces envahissantes. Les rapports de ces réunions sont contenus dans les annexes VIII, IX et X du présent rapport.

#### **6. Recommandations de l'atelier**

À la fin de l'atelier, des recommandations de consensus ont été faites. Les recommandations sont présentées dans l'annexe XI du présent rapport.

#### **7. Clôture de l'atelier**

Après avoir examiné et discuté les rapports des réunions spécifiques aux secteurs le 7 juillet 2004, l'atelier a été levé à 10.30 heures du matin.

### **B. Réunion du Bureau de la Convention de Nairobi**

Une réunion du Bureau s'est tenue le 6 juillet 2004. y ont assisté :

Président	a Mozambique
Vice- Président (mobilisation de ressource)	l' Ile Maurice
Vice- Président (programme de travail)	République Unie de la Tanzanie
Rapporteur	Madagascar

La réunion a discuté du programme de travail. Le vice- Président responsable du programme de travail a détaillé le processus pour son développement. Des domaines naissants qui n'ont pas été couverts par le programme de travail en ce moment et qui devraient être inclus ont été identifiés comme :

- (a) Etats de petites îles en développement, y compris le besoin du secrétariat de la Convention de Nairobi d'assister à la réunion sur le développement durable des états de petites îles en développement à l'Ile Maurice en réalité ;
- (b) Les problèmes liés au changement climatique.

Le Bureau a noté la nécessité d'inclure les îles d'une manière plus considérable et le besoin de faire traduire les documents en Français de façon opportune.

#### **1. Rapport financier**

Le vice-Président responsable du rapport financier a contrôlé le rapport et a noté que la contribution des îles Maurice pour 2004 n'avait pas été reflétée là-dedans. Le Bureau a noté que les factures reflétant des milliers de dollars dans les arriérés devaient être passées en revue.

Il a été convenu que le secrétariat devrait travailler étroitement avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi et élaborer une facture pour tous les ans au lieu d'une facture simple pour toutes les années depuis 1985. Les ministres ont trouvé difficile de convaincre leurs contreparties aux ministères des finances que quelques milliers de dollars pourraient faire une différence à la lumière des centaines de milliers dus.

## 8. Élection

Le Bureau a noté que la plupart des membres du Bureau n'étaient pas en faveur d'une réélection. En conséquence, le Bureau a été invité de proposer des membres pour un nouveau Bureau. Les propositions suivantes ont été faites :

Président	Madagascar
Vice- Président (programme de travail)	l'Afrique du Sud
Vice- Président (coordination)	le Kenya
Vice- Président (mobilisation des ressources)	les Seychelles
Rapporteur	la Mozambique

Le Bureau a proposé la soumission de ce qui est mentionné ci-dessus aux chefs de délégation de la réunion le 7 juillet 2004.

## 9. Questions pour la prochaine réunion du Bureau

Les questions suivantes ont été notées pour être étudiées à la prochaine réunion du Bureau :

- (a) Le projet des Etats de petites îles en développement pour la présentation lors de la prochaine réunion sur les Etats de petites îles en développement à l'Iles Maurice ;
- (b) La participation de la Convention de Nairobi à cette réunion ;
- (c) Le développement de la capacité au sein du secrétariat de la Convention de Nairobi ;
- (d) Le besoin de développer la capacité de préparer de manière fidèle des documents en français et portugais.

La réunion du Bureau a été levée à 22 h.

## C. Réunion des chefs des délégations

### 2. Ouverture de la réunion

La réunion des chefs de délégations s'est tenue les 7 et 8 juillet 2004. Des déclarations d'ouverture ont été faites par M. Evaristo Baquete (Mozambique), Président de la Convention de Nairobi, M. Rolph Payet (Seychelles), coordonnateur par intérim de la Convention de Nairobi, Mme. Veerle Vandeweerd, coordonnatrice du Bureau de Coordination du PNUE pour le Programme Mondial d'Action et chef du Programme Régional des Mers du PNUE, au nom de M.Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE.

M. Evaristo Baquete, Président de la Convention de Nairobi, a remercié le Gouvernement, le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts et le peuple de Madagascar au nom du Bureau et de sa personne pour l'excellence des infrastructures mises à la disposition de la réunion des Parties Contractantes.

En ce qui concerne la troisième réunion des Parties Contractantes tenue à Maputo, Mozambique, en décembre 2001, et l'heureuse mise en oeuvre de la plupart des activités dans le programme de travail 2002 - 2003, il a noté que la Convention de Nairobi avait vraiment été revitalisée. Il a salué la participation active des organisations non gouvernementales dans le programme de travail de la Convention, en particulier dans les domaines de la recherche sur les récifs coralliens et la surveillance et la gestion des aires marines protégées. Il a exprimé sa satisfaction à l'endroit de la prochaine réalisation du projet de WIO-LaB et a exprimé sa satisfaction à l'endroit du Programme Mondial du PNUE du Bureau de Coordination des Actions, du Programme Régional des Mers et du secrétariat de la Convention de Nairobi pour les efforts qu'ils avaient faits dans la préparation du projet. Il a également remercié le Gouvernement de la Norvège pour leur aide financière.

Pour conclure, il a remercié tous ceux avaient contribué aux succès connus par la Convention pendant la présidence de son pays et il a fait l'éloge, en particulier, de tous les points focaux et du secrétariat dirigé par M. Waruinge. Le texte intégral de l'allocation de M. Baquete est présenté dans l'annexe XII.

Au nom de M. Töpfer, Mme. Vandeweerd a souligné l'engagement u 'PNUE à la Convention de Nairobi et a exprimé l'espoir que la quatrième réunion des Parties Contractantes atteindrait les objectifs qui avaient été définis pour elle.

## 10. Assistance

La réunion des chefs de délégations a été suivie par cinq ministres, à savoir M. Rabotoarison Charles Sylvain, ministre De l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar ; M. Hamoud M'Saidie, Ministre d'Etat des Comores ; Mme. Wangari Maathai, Ministre adjoint pour l'Environnement et les Ressources Naturelles du Kenya ; Mme. Rejoice Mabudafhasi, vice Ministre des Affaires de l'Environnement et du Tourisme de l'Afrique du sud ; et M. Arcado Ntagazwa, Ministre d'Etat et de l'Environnement de la République Unie de la Tanzanie.

Étaient également présents de hauts représentants du gouvernement des îles Maurice, de la Mozambique, de la Réunion (France) et des Seychelles ; la Présidente de la Convention d'Abidjan, Mme. Angèle Gnonsoa, Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire et son coordinateur par intérim, Mme Nassère Kaba ; d'autres experts venant de l'intérieur et de l'extérieur de la région et des représentants d'agences spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont l'IMO, l'ONUDI, le COI, l'IUCN et le WWF, et des organismes régionaux comprenant CORDIO et WIOMSA.

La liste intégrale des participants se trouve dans l'annexe XIII du présent rapport

## 11. Élection des responsables

Le Président a invité les Parties Contractantes à procéder à des nominations pour le Bureau de la Convention pour les exercices biennaux 2004 –2005.

La délégation de la Mozambique a proposé Madagascar comme Président. Ceci a été appuyé par la délégation de la République Unie de la Tanzanie et soutenu par les délégations du Kenya et de l'Afrique du Sud. La nomination a été acceptée par les Parties Contractantes.

Acceptant la nomination, le Ministre de l' Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar, M. Rabotoarison Charles Sylvain, a remercié les délégués pour la confiance accordée à son pays et s'engagea à continuer le bon travail qui avait été entrepris par la Mozambique dans les exercices biennaux 2002 –2003. Il a indiqué que le travail en avant nécessitait l'appui et la coopération de toutes les Parties.

Le Président a alors fait les propositions suivantes comme matière à considération pour les délégations sur la base des conseils du Bureau :

Vice-Président (programme de travail)	Afrique du Sud
Vice- Président (finances et mobilisation de fonds	les Seychelles
Vice- Président (coordination)	le Kenya
Rapporteur	La Mozambique
Co-rapporteur	La Réunion (France)

Les délégués ont accepté les propositions à l'unanimité.

## 12. Adoption de l'ordre du jour

Les délégués ont adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat :

1. Ouverture de la réunion :
  - (a) Exposé par un représentant du secrétariat du PNUE ;
  - (b) Exposés par des membres du Bureau ;
  - (c) Exposé par les représentants du Gouvernement d'accueil .
2. Élection des responsables .
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE.

5. Exposés par les représentants des Parties Contractantes et des observateurs.
6. Programme de travail de 2004 2007.
7. Rapport financier.
8. Adoption des décisions.
9. Lieu de la cinquième réunion.
10. Divers.
11. Clôture de la réunion.

### **13. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE**

Le secrétariat a présenté le rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention de Nairobi pour 2002 –2003 à la lumière des décisions et des recommandations de la réunion des chefs de délégation lors de la troisième réunion des Parties Contractantes tenue à Maputo, Mozambique, en décembre 2001. La présentation s'est focalisée sur :

Le Programme Mondial d'Action pour la Protection de l'Environnement marin contre les Activités sur Terre ; et

Les décisions de la réunion des chefs des délégations.

Les délégués ont discuté des problèmes soulevés dans le rapport. Le rapport du Directeur Exécutif du PNUE se trouve dans l'annexe XIV du présent rapport.

### **14. Exposés des représentants des Parties Contractantes et des observateurs**

Le Président a invité les représentants des Parties Contractantes et des observateurs à faire des exposés d'ouverture.

Mme. Rejoice Mabudafhasi, Vice Ministre des Affaires Environnementales et du Tourisme de l'Afrique du Sud, a décrit le résultat du Processus Africain pour le Développement et la Protection de la zone côtière et du milieu marin, en particulier en Afrique subsaharienne. Elle a indiqué que le Processus Africain a fourni le composant côtier et marin du NEPAD.

Elle a tracé la genèse du processus à la Conférence Panafricaine sur la Gestion Côtière Durable Intégrée tenue à Maputo, Mozambique, en juillet 1998 et la Conférence de suivi sur la Coopération pour la Mise en Valeur et la Protection du Milieu Marin et de la Région Côtière en Afrique subsaharienne tenue à Cape Town, Afrique du sud, en décembre 1998. Elle a tracé le développement du processus, la mise en oeuvre technique par le projet de taille moyenne de GEF pour l'Afrique subsaharienne qui a été conduit par le COI et le PNUE et exécuté par le Comité Consultatif pour la Protection des Mers, une organisation non gouvernementale basée à Londres. Elle a touché les groupes de travail qui ont été mis en place pour développer des propositions dans les cinq aires thématiques, à savoir l'érosion côtière, la gestion des habitats principaux et des écosystèmes, la pollution, l'utilisation durable des ressources de vie, et le tourisme.

Elle a assuré les délégués que malgré le nombre limité de pays africains qui avaient participé à la première phase du processus, tous les pays côtiers subsahariens seraient amenés à bord dans la phase suivante. Elle a indiqué que la mobilisation précoce des partenaires aux niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux était requise.

Mme. Wangari Maathai, le Ministre Adjoint de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Kenya ont demandé à M. Ali Mohamed, coordonnateur du secrétariat du NEPAD côtier et marin de faire une présentation sur ses fonctions et ses activités.

M. Ali Mohamed a expliqué que le NEPAD était un programme de développement complet et intégré qui a abordé les principes clefs sociaux, économiques et politiques pour le continent. Il a entraîné un engagement par des chefs africains aux peuples africains et par la communauté internationale de mettre l'Afrique sur un chemin de croissance et d'intégration durables et accélérées dans l'économie mondiale. Il a décrit la base du NEPAD comme étant une résolution par des chefs Africains de créer un nouveau paradigme pour le développement

africain et une occasion pour la redéfinition des rapports interafricains. Il a rappelé aux délégués que le Président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, était le coordonnateur du Composant de l'Environnement du NEPAD, qui a visé à intégrer l'environnement dans le programme de développement de l'Afrique et était en voie d'être mis au point par un processus participatif d'ensemble avec le financement du GEF. Il a dit que le centre de la mise en oeuvre des objectifs de NEPAD restait au niveau du pays avec un désir de collaboration étroite et inter – liens.

Il a noté que le secrétariat côtier et marin du NEPAD avait tiré profit d'un début précoce par le biais du Processus Africain politique et scientifique pour le Développement et la Protection du milieu marin et de la zone côtière, en particulier en Afrique subsaharienne.

Il a été demandé au Gouvernement du Kenya de conduire la coordination du sous thème côtier et marin et il avait mis en place un secrétariat à Nairobi pour servir de point focal à l'engagement avec le NEPAD en matière de côtier et marin. On a donné au secrétariat une affectation budgétaire de 250.000\$ dans le budget 2004 –2005 du Gouvernement du Kenya..

Le rôle du secrétariat côtier et marin de NEPAD a été :

- (a) De convoquer des réunions régulières de coordination des points focaux de NEPAD ;
- (b) De faciliter le partage fréquent d'information et d'expériences parmi les pays participants ;
- (c) D'organiser des fora régionaux pour rassembler les parties prenantes autour des divers aspects du sous thème côtier et marin ;
- (d) De coordonner avec les secrétariats de NEPAD à Pretoria et à Dakar ;
- (e) De servir de point focal à l'engagement envers le NEPAD sur des sujets concernant des programmes côtiers et marins ; et
- (f) De mobiliser des ressources et la bonne volonté politique pour des activités dans le sous thème.

Il a conclu en énumérant certaines des activités que le Kenya avait entreprises pour approfondir les idées du NEPAD, y compris faciliter la coordination entre le secrétariat côtier et marin de NEPAD et le secrétariat conjoint des Conventions de Nairobi et d'Abidjan basé au PNUE à Nairobi.

Après une discussion brève des exposés ont été faits, incluant ceux faits par les Parties Contractantes suivantes : les Comores, le Kenya, Madagascar, l'Île Maurice, le Mozambique, la Norvège, la Réunion (France), les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Suède, la République Unie de la Tanzanie, les Etats-Unis d'Amérique ; et les secrétariats de convention et organisations suivantes: la Convention d'Abidjan, l'IMO, le COI (l'UNESCO), l'ONUDI, le Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD), le WCS, le WWF. Les rapports qui ont été soumis sont présentés dans l'annexe XV du présent rapport.

#### **15. Programme de travail**

Le programme de travail pour la période 2004 –2007 a été présenté par M. Magnus Ngoile (République Unie de la Tanzanie), vice-Président pour le programme de travail. Dans la discussion qui s'en est suivie, les délégués ont demandé des éclaircissements sur certains aspects du programme de travail. Certains des observateurs, en particulier ceux des organisations non gouvernementales, ont essayé d'identifier leurs activités dans le programme de travail et ont présenté des modifications mineures là où c'est possible. Le programme de travail 2004 - 2007 se trouve dans l'annexe XVI du présent rapport.

#### **16. Rapport financier**

Le secrétariat a présenté le rapport financier comme recommandé par le Bureau. Le rapport financier est attaché dans l'annexe XVII du présent rapport.

#### **17. Adoption des décisions**

Le secrétariat a présenté des projets de décision émanant des débats des points focaux, de la réunion des chefs des établissements d'universités et de recherche, de la réunion du groupe spécial des récifs coralliens et de la séance de travail tenue le 6 juillet 2004. A la suite des débats, des décisions ont été adoptées sur ce qui suit :

- (a) Le programme de travail 2004-2007 ;
- (b) La mise en oeuvre de la Convention de Nairobi et du plan d'action comme instruments de développement durable ;

- (c) Les mesures pour aborder les espèces étrangères envahissantes dans les milieux marins et les zones côtières ;
- (d) La protection des récifs coralliens, des écosystèmes associés et des espèces mises en danger ;
- (e) Les activités d'évaluation et de surveillance dans la région ;
- (f) Les Etats de petites îles en développement ;
- (g) La révision de la Convention de Nairobi et des protocoles relatifs et le développement d'un nouveau protocole relatif aux sources de pollution basées sur terre ;
- (h) L'augmentation de l'accès à l'information ;
- (i) Le renforcement des partenariats et du mécanisme institutionnel de la Convention de Nairobi ;
- (j) Questions financières ;

Le texte intégral des décisions se trouve dans l'annexe XVIII du présent rapport.

#### **18. Lieu et date de la cinquième réunion**

Le Président a demandé aux délégations de faire des suggestions ou des propositions pour le lieu de la cinquième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi. La délégation du Kenya a offert d'accueillir la cinquième réunion. La délégation de l'Afrique du Sud a également offert d'accueillir la cinquième réunion. Les délégués ont exprimé leur satisfaction pour ces offres.

La proposition soumise par le secrétariat de tenir la cinquième réunion vers la fin de la mise en oeuvre du programme de travail 2004-2007 a été passée en revue. Après une très longue discussion, il a été convenu qu'une réunion pleine des Parties Contractantes serait tenue en 2006.

#### **19. Divers**

Il n'y a eu aucun autre sujet.

#### **20. Clôture de la réunion**

La quatrième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi a été déclarée clôturée à 5.25 de l'après midi le jeudi, 8 juillet 2004.

### **D. Lancement du projet de WIO-LaB et des produits connexes**

La réunion a pris une courte suspension de séance pour lancer le kit d'outils conjoint de l'IUCN, du WWF, du PNUE et de WIOMSA pour la gestion des aires protégées marines dans la région occidentale de l'Océan Indien, le rapport sur le dugong du WWF, la base de données régionale de pêche supportée par l'IUCN et le projet de WIO-LaB.

M. Rolph Payet, secrétariat par intérim de la Convention de Nairobi, a souhaité la bienvenue à tous ceux qui étaient présents et a réitéré que le lancement du projet et des produits connexes était une étape importante significative dans l'histoire de la Convention de Nairobi. M. Payet a exprimé la satisfaction du secrétariat à l'endroit de tous ceux qui avaient contribué à leur élaboration.

M. Amani Ngusaru, a présenté le rapport sur le statut des dugongs dans l'Océan Indien occidental au Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar. En présentant le rapport, M. Ngusaru a rappelé la collaboration entre le WWF, le PNUE et l'unité de coordination régionale de la Convention de Nairobi, qui avait mené à l'étude qui est en train d'être entreprise.

L'étude avait indiqué que seulement de très petites populations de dugong existaient encore dans la région occidentale de l'Océan Indien. Elle a recommandé un certain nombre d'activités prioritaires pour aider à protéger et conserver les mammifères marins mis en danger. Le texte intégral de l'allocation de M. Ngusaru se trouve dans l'annexe XIX du présent rapport.

En présentant une copie du kit d'outils des aires protégées marines au Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar, M. Julius Francis, secrétaire de direction du WIOMSA, et la Mme. Melita Samoilys, coordonnateur régional du Bureau Régional Oriental de l'IUCN Afrique, ont exprimé leur optimisme au sujet du kit d'outils et ont dit qu'ils étaient confiants que le produit contribuerait considérablement à la gestion efficace des aires protégées marines dans la région occidentale de l'Océan Indien. Une copie du kit d'outils a été également présentée au Président de la Convention d'Abidjan.

M. Per Antonsen, conseiller principal à l'autorité norvégienne de contrôle de la pollution, et Mme. Veerle Vandeweerd, coordonnatrice du Programme Mondial d'Action du PNUE du bureau de coordination à la Haye, toutes les deux ont fait de brefs exposés sur le projet de WIO-LaB. On a noté que le projet 11 millions \$ serait un projet fleuron dans le domaine de la Convention de Nairobi. Le rapport de M. Antonsen se trouve dans l'annexe XIX du présent rapport.

Après de brèves interventions faites par Mme. Rejoice Mabudafhasi, Mme. Wangari Maathai, et M. Arcado Ntagazwa, le projet de theWIO-LaB a été officiellement lancé par M. Rabotoarison Charles, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar.